



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2014-11-01-1**

L'an deux mille quatorze, le 28 novembre le Conseil Municipal de la commune de SCIEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bidal Jean-Luc, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 20-11-2014

**PRESENTS :**

Mesdames Roch Monique, Longuet Odile, Rapin Jacqueline, Bourgeois Fatima, Badaire Corinne, Roze Fabienne, Chaumeron Dominique, Favre-Perrillat Christel, Reinbold Caroline, Thierry Julie, Brothier Nathalie, Torrente Marie-Christine,

Messieurs, Bidal Jean-Luc, Triverio Christian, Vignaud Christian, Couasnon Thierry, Favre Pierre, Maure Dominique, Démolis Cyril, David Michel, Huvenne Bernard. Kupper Lionel.

**PROCURATIONS :**

Démolis Hubert à *Triverio Christian*, Pierron André à *Longuet Odile*, Gilbert Joel à *Roch Monique*, Requet Michel à *Huvenne Bernard*

**ABSENTS :** Réale Richard, Cognet Céline, Humbert Marlène

**OBJET : Motion défavorable à la pratique du jet ski sur le Léman**

**Exposé :** Bidal Jean-Luc, le Maire,

Un nouveau règlement particulier de police de la navigation est en cours d'élaboration. Suite à une décision de la Cour administrative d'Appel de Lyon, la pratique de jet-ski risque d'être autorisée. C'est pourquoi le conseil municipal est sollicité par le collectif d'associations « le Léman sans jet-ski » afin de porter une motion défavorable à cette pratique.

Considérant qu'une conciliation harmonieuse entre les diverses activités professionnelles et de loisirs ainsi que la préservation des milieux naturels d'une part et la pratique du jet-ski d'autre part est impossible,

Considérant les nuisances et risques pour les usagers,

Considérant l'impact sur l'ensemble de la flore et la faune du Lac et du Littoral

**Décision :**

Entendu exposé du Maire,

*Après débat et vote, le conseil municipal,*

- Demande à Monsieur le Préfet de ne pas autoriser la pratique du jet-ski et de protéger le Lac Léman, ses usagers et son environnement.

**Amendement :** Néant

**Adoption :**

Conseillers Présents	22
Votants	26
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Le Maire

Jean-Luc BIDAL

Acte certifié exécutoire le  
Télétransmis en préfecture le  
Notifié ou publié le

30.12.14

